Lancement de l'opération « Un arbre pour le climat »

Environnement

Deux associations d'élus (l'AMF et les Éco-maires), la Ligue de protection pour les oiseaux et la Fondation Yves Rocher, sous le parrainage de l'académicien Erik Orsenna et du jardinier du château de Versailles, Alain Baraton, ont lancé hier l'opération Un arbre pour le climat. Objectif : inciter chaque collectivité à planter (au moins) un arbre.

C'est l'une des nombreuses initiatives qui va ponctuer l'année en préparation de la COP21, la conférence mondiale sur le climat qui va se dérouler à Paris en novembre prochain. Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux, a rappelé que comme après la Révolution française, « *on a planté dans les communes des arbres de la liberté* », aujourd'hui pour un autre type de « *révolution* » – la transition énergétique –, « *on va planter les arbres du climat* ».

La démarche est simple, explique Guy Geoffroy, député de Seine-et-Marne et président des Éco-maires : « *C'est une opération très symbolique, qui consiste à inviter tous les maires de France, à l'occasion de la COP21, à agir concrètement pour le climat en procédant à la plantation d'un ou plusieurs arbres.* » Erik Orsenna, au nom de Cités certes, a quant à lui rappelé que les arbres n'étaient pas seulement bon pour l'environnement, mais aussi « *bons pour le climat économique : il s'agit du maintien d'un savoir-faire et d'une filière centenaire, 150 000 emplois par définition non délocalisables* ».

Le site internet Un arbre pour le climat donne le mode d'emploi de la démarche, et invite les maires « *à montrer l'attachement de (leur) commune au climat en plantant un arbre* », un « *message clair* » envoyé en direction de la COP21 pour dire que l'on souhaite limiter le réchauffement climatique. Il est évidemment conseillé de choisir une essence locale, « *adaptée au milieu et favorisant la venue d'espèces animales qui lui sont liées* ». « *Il est donc important de repérer les espèces poussant spontanément dans votre région, qui vous serviront de base pour déterminer votre choix* ». La plantation devra être faite de préférence à l'automne – la date du 25 novembre a été évoquée hier, juste à la veille de l'ouverture de la COP21, et parce que, comme le disent Alain Baraton et le bon sens populaire, « *À la sainte-Catherine, tout bois prend racine* ».

Autre conseil pratique prodigué par le site : tenir compte de la croissance future de l'arbre, en comptant un minimum de 20 m² d'emprise au sol et plantant au moins à 8 m d'une façade « *pour limiter tout conflit avec les racines et limiter les risques de chute en cas de tempête* ». Il était « *évident* » pour l'Association des maires de France de s'associer à cette initiative, expliquait hier à *Maire info* François Baroin, le président de l'association, car « *la préservation de l'environnement pour les générations qui suivent se passe aussi bien au bout du monde qu'au coin de la rue de chacune de nos communes. Cette opération va dans le sens de ce que font les maires au quotidien, de la préservation des cours d'eau au tri sélectif en passant par la politique vélo, l'installation de squares ou de bâtiments répondant aux critères environnementaux* ».

.

Voir le site htpp://unarbrepourleclimat.fr : il vous fournira aussi un communiqué pour vos habitants, des affiches, pour en faire un moment festif ;

Source : Maire info du 10/6/2015